

Moulins, le **28 JUIL. 2023**

LA PRÉFÈTE

Monsieur,

Vous avez déposé une étude préalable agricole le 14 avril 2023 pour un projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Commentry.

Mes services ont examiné cette étude et l'ont soumise à l'avis de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) le 15 juin 2023.

Cette étude préalable agricole fait état d'impacts négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire concerné et propose un montant de compensation collective agricole.

Bien que ce projet se situe sur une ancienne zone minière, son emprise porte en majorité sur des terrains affectés à une activité agricole depuis des décennies.

Aucune mesure agrivoltaïque sérieuse n'est envisagée pour réduire l'impact négatif de l'implantation du parc sur l'économie agricole du territoire concerné. De plus, avec par exemple un espacement compris entre 2,5 et 3,5 m, le dimensionnement des panneaux photovoltaïques n'est pas conçu pour apporter des services à une activité agricole.

Cette étude a fait l'objet d'un avis défavorable de la CDPENAF, principalement pour les mêmes motifs.

J'émet donc un avis défavorable à l'étude préalable agricole de ce projet de parc photovoltaïque au sol.

Les services de la Direction départementale des Territoires sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.


Pascale TRIMBACH
La Préfète
Pascale TRIMBACH

M. Sofiane BOUKEBBOUS
EDF Renouvelables
Agence de Lyon
55ter avenue René Cassin
69009 LYON